



Communiqué de presse
1^{er} juillet 2021

CSIS 2021 : L'APIDIM se félicite d'annonces ambitieuses en faveur de l'innovation

« Faire de la France une nation leader en matière d'industrie et d'innovation en santé », telle était l'ambition affichée par le Président de la République lors du lancement officiel du Conseil stratégique des industries de santé (CSIS) 2021. Une ambition partagée par les industriels du monde de la santé qui attendaient de ce CSIS des conclusions à la hauteur des enjeux actuels : créer un écosystème médico-économique attractif, réaffirmer la position de leader de la France et en faire un territoire résolument tourné vers l'innovation.

En avril dernier, l'APIDIM a formulé 13 propositions concrètes à destination des co-pilotes du CSIS, qui s'articulent autour de quatre piliers : reconnaître et valoriser l'innovation, accélérer l'accès des patients à l'innovation, diffuser plus largement et plus efficacement l'innovation, attirer et préserver l'innovation. Aujourd'hui, l'APIDIM commente et décrypte le rapport de cette 9^e édition, présenté par le plan Innovation Santé 2030.

L'APIDIM reconnaît le discours ambitieux et volontariste porté par le Gouvernement, qui souhaite faire de l'innovation et des industries de santé des leviers de transformation, d'efficacité et de résilience pour l'organisation du système de soins post-Covid-19. Cette vision prospective traduit une prise de conscience nécessaire et réaliste sur trois dimensions afin de mieux considérer les enjeux d'innovation : les lourdeurs administratives, les délais de procédure et les négociations tarifaires.

Parmi les propositions de l'APIDIM figure la création d'une instance pérenne et à dimension interministérielle pour assurer le continuum de l'innovation en santé ; un projet pour lequel une grande diversité d'acteurs, au-delà du seul secteur de la santé, s'est également mobilisée. Une proposition entendue et saisie par les pouvoirs publics puisqu'une agence interministérielle de l'innovation en santé est en cours de création. Celle-ci devrait, dès son lancement, s'engager dans une démarche de simplification des procédures existantes, orienter les porteurs d'innovation et partager une vision globale et prospective. Pour l'APIDIM, cette agence contribuerait à faire de la destination France un territoire véritablement attractif et participerait à une transformation culturelle en matière d'innovation en santé.

L'APIDIM constate cependant que le plan Innovation Santé 2030 n'adresse encore que partiellement les problématiques propres au secteur du dispositif médical. Des précisions sur l'application de mesures spécifiques sur des sujets tels que la télésurveillance, qui entrera bientôt dans le droit commun, la prise en charge des actes ou encore l'accès précoce aux technologies de santé innovantes, sont attendues. Ces mesures sont essentielles pour promouvoir et diffuser l'innovation partout en France.

« Nous voyons dans les annonces faites par le Gouvernement un certain nombre de signaux positifs pour faire de la France un environnement propice à l'innovation. Cela est particulièrement vrai concernant l'agence de l'innovation en santé, qui devrait bientôt voir le jour. L'innovation est vectrice de changement : la création d'une telle instance doit accompagner la diffusion de bonnes pratiques auprès de toutes les parties prenantes de l'écosystème et simplifier l'adoption et la mise en œuvre effective des améliorations médico-économiques et organisationnelles apportées par les technologies médicales innovantes. Elle va également inciter la coopération nécessaire entre les différents acteurs (industriels, HAS, CEPS, professionnels de santé, associations de patients...) et ainsi favoriser une meilleure captation de l'innovation dans le système de santé », explique Jérémie Forest, Président de l'APIDIM.

« Nous entrons désormais dans une phase opérationnelle, dans laquelle la mise en place des actions et engagements concrets adoptés devra être suivie sur le long terme, dans une démarche de co-construction associant les industriels et l'ensemble des parties prenantes. Nous comprenons cependant que ce rapport sera complété à l'automne, particulièrement concernant le dispositif médical et les technologies de santé. Nous espérons y retrouver une logique globale afin de s'extraire de la logique en silos qui caractérise trop souvent notre système de soins. À ce titre, il faut reconnaître et valoriser les impacts organisationnels apportés par les technologies de santé et les transferts de charge qu'elles permettent de réaliser. Le plan Innovation Santé 2030 trace une véritable trajectoire et il sera primordial dans les mois à venir de s'assurer que cette ambition et ces propositions ne restent pas lettre morte », commente Jérémie Forest.

A PROPOS DE L'APIDIM :

Créée en 2004, l'APIDIM regroupe en France les 11 sociétés leaders au niveau mondial dans les activités de recherche, conception, fabrication et distribution des dispositifs médicaux innovants (Abbott, Allergan, Becton Dickinson, Boston Scientific, Edwards Lifesciences, Guerbet, Johnson & Johnson, Medtronic, Philips, Stryker, WL. Gore).

Son ambition : favoriser la diffusion des dispositifs médicaux innovants au plus grand nombre et proposer ainsi des solutions thérapeutiques novatrices, pérennes et sûres. Parce que la qualité de vie des patients est au cœur de son engagement, l'APIDIM contribue également aux grandes réflexions sur l'évolution de notre système de santé, sa structuration, son mode de financement et l'accès aux soins. <https://apidim.org/>

Contact presse

Pia Manière – pmaniere@epoka.fr – +33 (0)1 86 90 42

